

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

## NOTES DE SYNTHÈSE

### EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N°16

#### Transformation d'un poste au sein des services périscolaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent des services périscolaires a fait valoir ses droits à la retraire au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Il propose donc la transformation du poste vacant en vue du remplacement de l'agent partant comme suit :

Ancienne situation	Durée	Nouvelle situation	Durée		Nbre	Date d'effet
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC - 20 h	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC - 24 h		1	01/12/2025

Le Comité Technique communal a été consulté sur ces modifications lors de sa séance du jeudi 19 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Le tableau des effectifs de la Commune serait modifié en conséquence.

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE A, B ou C	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	Effectif non pourvu
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Délégué Général des Services	A	1,00	1,00	0,00
SECTEUR ADMINISTRATIF		11,00	8,50	2,50
Attaché Principal	A	1,00	1,00	0,00
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4,00	3,00	1,00
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2,00	2,00	0,00
Adjoint Administratif	C	4,00	2,50	1,50
SECTEUR TECHNIQUE		25,94	22,89	3,06
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	B	1,00	1,00	0,00
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4,80	4,80	0,00
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7,34	7,34	0,00
Adjoint Technique	C	10,80	7,74	3,06
Agent de Maîtrise	C	2,00	2,00	0,00
SECTEUR SOCIAL		4,91	4,41	0,50
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3,91	3,41	0,50
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1,00	1,00	0,00
SECTEUR ANIMATION		4,00	3,00	1,00
Animateur Territorial	B	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'Animation	C	3,00	3,00	0,00
POLICE MUNICIPALE		1,00	1,00	0,00
Gardien brigadier de Police Municipale	C	1,00	1,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>47,86</b>	<b>40,80</b>	<b>7,06</b>